

Article 1. Dispositions générales

1.1 Pour obtenir le Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire, l'étudiant-e doit rédiger et soutenir avec succès un travail d'intégration de fin d'études.

1.2 Le travail d'intégration de fin d'études vaut 7 crédits ECTS et est considéré comme une unité de formation (UF) couvrant la préparation, les rencontres de travail, la rédaction et la soutenance.

1.3 Le travail d'intégration de fin d'études est réalisé en duo, sur une problématique commune déterminée durant le séminaire de préparation au travail d'intégration de fin d'études (ci-après STIFE). La possibilité d'un travail individuel reste réservée, sur dérogation du Comité de programme FEP (ci-après CP FEP).

1.4 Le travail d'intégration de fin d'études doit être présenté sous forme de texte dactylographié de 30 à 40 pages (d'environ 2500 caractères espaces compris chacune, annexes non comprises ; 20 à 25 pages si réalisé seul) ; il peut être accompagné d'autres formes de documents.

1.5 Les modalités de rédaction du travail d'intégration de fin d'études sont communiquées aux étudiant-es dans un document d'orientation.

1.6 Le travail d'intégration de fin d'études est rédigé en français. Avec l'accord du formateur ou de la formatrice accompagnant le travail, il peut être rédigé dans une autre langue.

Article 2. Accompagnement du travail

2.1 La personne chargée de l'accompagnement du travail d'intégration de fin d'études est un-e membre du corps enseignant de l'IUFE ou de la Section des sciences de l'éducation (à l'exception des assistant-es), dont un enseignement peut être suivi par un-e étudiant-e inscrit-e en Formation en enseignement primaire (FEP).

2.2 Le formateur ou la formatrice accompagnant chaque travail est désigné-e par le CP FEP.

2.3 L'étudiant-e et le formateur ou la formatrice accompagnant-e définissent un calendrier de travail. L'étudiant-e porte la responsabilité de solliciter des échanges avec la personne qui l'accompagne, afin de respecter ce calendrier.

Article 3. Détermination du sujet

3.1 Au semestre de printemps de BSEP3, dans le cadre du STIFE, des duos d'étudiant-es proposent conjointement un projet de travail d'intégration de fin d'études, dont la problématique est fondée sur l'analyse des traces compilées dans l'e-portfolio. Cette problématique peut toucher un enjeu didactique ou transversal spécifique (format 1), ou l'ensemble du développement professionnel du ou des auteur-es (format 2).

3.2 Sur la base de ce projet, le CP FEP choisit et informe la personne qui accompagnera le duo d'étudiant-es.

Article 4. Dépôt du travail final

4.1 Le texte dactylographié et les éventuelles autres formes de documents qui l'accompagnent doivent être déposés sur l'espace numérique prévu à cet effet et remis au formateur ou à la formatrice accompagnant-e et au/à la juré-e au moins deux semaines avant la date de la soutenance.

4.2 Conformément aux recommandations de la directive « Plagiat des étudiant-es » du Rectorat, les travaux d'intégration de fin d'études sont systématiquement soumis à un logiciel de détection de similarités dit « logiciel anti-plagiat ».

Article 5. Soutenance

5.1 Le CP FEP organise les soutenances des travaux d'intégration de fin d'études durant les journées prévues à cet effet, lors de la dernière semaine de la session d'examens de mai/juin.

5.2 La soutenance dure 45 minutes. Elle comprend un moment de présentation du travail par le duo d'étudiant-es, puis un moment de discussion.

5.3 Chaque travail est évalué par deux juré-es : le formateur ou la formatrice accompagnant-e désigné-e à l'article 2, ainsi qu'un-e juré-e validé-e par le CP FEP.

5.4 La-le juré-e est un-e membre du corps enseignant de l'IUFE ou de la Section des sciences de l'éducation, dont un enseignement peut être suivi par un-e étudiant-e inscrit-e en Formation en enseignement primaire (FEP). Les assistant-es de ces enseignements peuvent être mobilisé-es.

5.5 La soutenance est orale et publique.

Article 6. Évaluation du travail

6.1 Conformément aux dispositions en vigueur en CCEP, l'étudiant-e est automatiquement inscrit-e pour remettre et soutenir son travail à la session de mai/juin, en première tentative.

6.2 Au terme de la soutenance, le formateur ou la formatrice accompagnant-e et la/le juré-e évaluent le travail d'intégration de fin d'études selon le système de notation en vigueur dans le programme de CCEP. L'évaluation porte sur le travail écrit et la soutenance. Un procès-verbal de soutenance est rédigé et signé par le formateur ou la formatrice accompagnant-e et la/le juré-e.

6.3 Lorsque, à l'issue de la soutenance, le travail d'intégration de fin d'études est sanctionné par un résultat insuffisant (0 pour absence ou notation inférieure à 4) en première tentative, il peut être remanié et soutenu une seconde fois à la session d'examens de rattrapage. Un changement de sujet n'est pas admis.

6.4 Si le résultat obtenu est insuffisant (0 pour absence ou notation inférieure à 4) à la seconde soutenance, l'échec est considéré comme définitif et entraîne l'élimination du programme de CCEP.

6.5 Le résultat du travail d'intégration de fin d'études est transmis, par procès-verbal, au secrétariat des étudiant-es du CCEP. Une version informatisée du travail, dans sa dernière version acceptée par les juré-es, lui est également transmise à des fins d'archivage.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 3 février 2021.

Le parcours de Formation en enseignement primaire (FEP) prévoit que chaque étudiant-e rédige un travail final d'intégration. Le présent document d'orientation a pour but de préciser le contenu et la forme du texte attendu. Pour ce faire, il commence par énoncer la fonction du travail final d'intégration et quelques principes qui doivent sous-tendre sa rédaction et son évaluation. Il décrit ensuite le produit attendu. Il évoque finalement l'accompagnement et l'encadrement des étudiant-es dans l'élaboration de leur travail. Ce faisant, ce document d'orientation complète à la fois le règlement d'études du Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (CCEP) et son règlement interne relatif au Travail d'intégration de fin d'études (TIFE).

1. Fonction du travail final dans le parcours de formation

Le travail d'intégration doit contribuer au développement professionnel de l'étudiant-e. En fin de formation, à partir d'un bilan des apprentissages réalisés durant sa formation mobilisant les traces du e-portfolio, il lui permet de poser une problématique intégrant les différentes dimensions inhérentes à la fonction enseignante et/ou l'action éducative, émanant de l'expérience professionnelle et des savoirs théoriques de référence issus de sa formation. L'analyse de cette problématique doit lui permettre de se projeter dans la pratique future et de voir comment appréhender la ou les questions soulevées. Pour cela, le travail combine l'identification d'une ou plusieurs préoccupations professionnelles, des lectures et la réalisation d'une démarche réflexive. Il doit assumer les quatre fonctions suivantes :

- Une fonction d'**intégration** : en mettant en relation, de manière cohérente, différents éléments issus de la formation académique et professionnelle.
- Une fonction d'**articulation** : en combinant et en faisant dialoguer les savoirs issus de la pratique et les savoirs théoriques de référence.
- Une fonction de **réflexion** : en analysant la problématique professionnelle choisie à l'aide d'éléments théoriques synthétisant l'état des savoirs à ce propos et en mobilisant les expériences professionnelles.
- Une fonction d'**argumentation** : en justifiant le dispositif d'analyse et ses résultats au moyen d'un texte raisonné et documenté.

2. Travail attendu

Le travail de fin d'études n'est pas considéré comme une production indépendante du contexte professionnel et du parcours de formation. Il est directement en lien avec les expériences vécues sur le terrain scolaire par l'étudiant-e, au cours de ses stages, dans ses interactions avec les élèves et/ou avec les professionnels de l'école ; mais également avec les contenus des différentes cours/séminaires suivis durant sa formation. Le produit final doit montrer que l'étudiant-e est capable d'interroger les acquis de son parcours de formation et de formaliser les étapes de sa réflexion.

Les caractéristiques suivantes sont en particulier à prendre en compte :

1. Le travail doit ancrer un projet d'investigation dans une préoccupation professionnelle étayée par des traces issues du e-portfolio.

2. La problématique peut toucher un enjeu didactique ou transversal spécifique (format 1), ou l'ensemble du développement professionnel du ou des auteur-es (format 2).
3. Le travail doit confronter le projet initial et ses présupposés à l'état des savoirs disponibles.
4. Des constats et des contradictions inférés découlent de l'élaboration d'une problématique.
5. Cette problématique doit justifier la formulation d'une question (au moins) à investiguer.
6. La démarche d'investigation doit mener à des réponses et/ou de nouvelles questions étayées par des indicateurs et des observables.

Selon le projet et son format (1 ou 2), l'étudiant-e peut prendre appui sur des expériences vécues et documentées, sur des ressources pédagogiques et/ou didactiques, sur des recherches en sciences de l'éducation, sur des forums ou des espaces de travail collaboratif, sur des directives institutionnelles et/ou des documents d'archive, sur des textes réflexifs ou des analyses de pratique rédigés pendant la formation. La réflexion doit être alimentée par les expériences vécues sur le terrain durant l'année de CCEP. L'auteur-e peut concevoir des outils à utiliser dans le cadre des stages ou des autres unités de formation : démarches pédagogiques ; séquences didactiques ; grilles d'observation ou d'évaluation ; etc. Dans tous les cas, la démarche doit attester du fait que l'étudiant-e peut *intégrer* les éléments de la formation et les *articuler* entre eux pour *réfléchir* à sa pratique, la construction de son identité professionnelle et son propre développement professionnel, prendre position sur un aspect de la profession et *argumenter* à son propos. La double référence aux pratiques et aux théories éducatives sous-tend une approche raisonnée du fait éducatif et/ou scolaire, au niveau des classes, des établissements, de l'institution ou des débats publics à son propos.

Le travail de fin d'études doit être compatible avec les stages en responsabilité. Il ne doit pas alourdir la vie des classes par des tâches artificielles, où le terrain scolaire serait exploité pour prélever des données au détriment des interactions pédagogiques et didactiques ordinaires avec les élèves. Au contraire d'un travail de recherche, il est intégré au dispositif de formation, et conçu de telle sorte à ne pas réclamer l'approbation de la commission facultaire d'éthique et/ou de la commission de recherche dans les écoles. Comme les autres travaux d'évaluation, il est placé sous le contrôle déontologique du formateur ou de la formatrice accompagnant-e en charge de sa validation.

Quel que soit le format adopté (1 ou 2), le produit attendu se présente sous la forme d'un texte dactylographié (y compris sous forme numérique et/ou accompagné de ressources multimédia). Le texte relève du genre argumentatif et peut inclure des éléments de récit d'expérience. Il est rédigé en français, en allemand ou en anglais, après accord préalable de la personne qui l'accompagne. Il compte 30-40 pages de 2'500 caractères par page (espaces compris) lorsqu'il est réalisé en duo, 20-25 pages s'il est réalisé seul-e. Il s'adresse à un public d'enseignant-es et/ou de personnes intéressées par les questions scolaires, et doit donc être lisible par ces personnes.

3. Accompagnement des étudiant-es

3.1. Encadrement institutionnel

L'institution fournit un triple accompagnement pour la réalisation du travail d'intégration :

- Durant la troisième année de baccalauréat, un séminaire de préparation au travail de fin d'études permet aux duos d'étudiant-es (ou à l'étudiant-e seul-e) d'élaborer un projet, de construire une problématique et de développer une écriture réflexive.
- Durant l'année de certificat, une fois le projet attribué à un-e formateur-formatrice accompagnant-e, cette personne encadre et soutient le duo d'étudiant-es (ou l'étudiant-e seul-e) dans la réalisation du travail au travers de rencontres et/ou d'échanges à partir des contenus de l'e-portfolio.
- Au cours de cette même année, les étudiant-es échangent autour du développement de leur identité professionnelle en lien avec les stages en responsabilité et l'élaboration de leur TIFE dans le cadre des Séminaires d'accompagnement et de régulation des pratiques professionnelles (SARP).

3.2. Accompagnement du TIFE

Le travail est accompagné par un-e membre du corps enseignant de l'IUFE ou de la Section des sciences de l'éducation dont un enseignement au moins peut être suivi par un-e étudiant-e inscrit-e en Formation en enseignement primaire (FEP), à l'exception des assistant-es. Conformément au règlement interne, un-e formateur-formatrice accompagnant-e est désigné-e par le Comité de programme de la FEP, sur la base du projet rédigé par le duo ou l'étudiant-e.

Le formateur ou la formatrice accompagnant-e guide le duo ou l'étudiant-e dans toutes les phases du travail. Un contrat clair (oral ou écrit) de l'accompagnement peut favoriser l'avancement et la qualité du processus. Ce contrat peut notamment définir la nature de l'encadrement, la disponibilité et les exigences de la formatrice ou le formateur accompagnant-e, les attentes du duo ou de l'étudiant-e, la fréquence des rencontres, le calendrier de travail.

Le fait d'être accompagné-e ne donne pas à l'étudiant-e un droit prioritaire à suivre les enseignements de cette personne ou ceux d'un-e spécialiste du même domaine. De même, avoir choisi un cycle d'apprentissage ne donne pas le droit d'effectuer tel ou tel stage dans ce cycle. Le travail doit être conçu pour s'adapter au terrain attribué, pas l'inverse.

3.3. Soutenance

La soutenance du travail se déroule durant les journées prévues à cet effet, lors de la dernière semaine de la session d'examens. Le travail est remis à la formatrice ou au formateur accompagnant-e et au/à la juré-e au plus tard deux semaines avant la date de la soutenance.

La soutenance est orale et publique. Elle vise l'évaluation du document écrit et sa discussion critique dans l'espace académique. Cette évaluation porte sur le texte écrit, ainsi que sur sa soutenance. Si, à l'issue de la soutenance de mai-juin, le travail d'intégration de fin d'études est sanctionné par un résultat insuffisant, le duo ou l'étudiant-e peut l'améliorer et le soutenir une seconde fois à la session d'examens de rattrapage.

Approuvé par le Comité de programme de la FEP, le 3 février 2021.
